



## AAP Allocation doctorale

2027

Date de clôture : **30 novembre 2026**

La Rochelle Université lance au titre de l'année 2027 l'appel à projet Allocation doctorale pour l'obtention d'un financement de **contrat doctoral**.

### 1. Priorités scientifiques

Les sujets proposés doivent s'inscrire dans les priorités scientifiques de l'établissement. Ancrée dans un territoire littoral aux caractéristiques marquées par la diversité de ces paysages, sa biodiversité, ses activités économiques et exposé à des risques naturels et anthropiques, La Rochelle Université a construit une stratégie scientifique adaptée à ce contexte, centrée sur la **durabilité et la résilience en zone côtière**. Ses onze unités de recherche, ses deux fédérations de recherche et d'animation, ses observatoires et ses laboratoires communs, pour certains internationaux, mobilisent des expertises diverses couvrant les sciences de l'environnement, de l'ingénierie et celles des sciences humaines et sociales pour répondre à des questions très diverses\*. Par des approches pluridisciplinaires, interdisciplinaires voire transdisciplinaires, ces différentes disciplines se mobilisent pour produire des connaissances fondamentales et des solutions concrètes pour :

1. Comprendre et modéliser les dynamiques naturelles propres à ce territoire littoral,
2. Concevoir les outils de modélisation basés notamment sur l'intelligence artificielle pour aider à observer, comprendre, prédire et décider,
3. Innover au service d'objectifs de développement durable et de santé globale,
4. Accompagner les sociétés littorales et rétro-littorales dans leur transition face aux changements climatiques.

*\*Comment les sociétés littorales se transforment, s'adaptent ? Comment réduire et gérer la vulnérabilité des zones côtières ? Comment promouvoir la santé et la gestion durable des ressources ? Comment accélérer le passage aux énergies renouvelables ? Comment assurer la durabilité des infrastructures, renforcer la résilience des matériaux ? Comment intégrer l'intelligence artificielle et les méthodes numériques dans ces processus ?*

### 2. Priorités de type de demandes

La priorité sera donnée aux demandes de demi allocations afin d'augmenter le nombre de thèses financées : une demi allocation établissement vient compléter un cofinancement externe de type Région, CNES, ANR, EUROPE, ADEME... acquis ou sollicité. Ce cofinancement doit être décrit dans le formulaire.

Si la demi allocation demandée à l'établissement fait l'objet d'une demande similaire auprès d'un autre financeur, l'information doit être obligatoirement ajoutée au formulaire.

### 3. Critères d'évaluation

Les sujets de thèses seront évalués selon plusieurs critères :

- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes notamment pour les collectivités) ;
- Dynamique scientifique dans laquelle s'inscrit le sujet ;
- Ambition du sujet ;

- Retombées pour le laboratoire et l'établissement / Suites attendues ;
- Travail demandé au doctorant (tâches) ;
- Accompagnement (notamment financier) du doctorant et du fonctionnement de la thèse par le laboratoire.
- Cofinancement
- Historique des demandes sur les 3 dernières années. Un candidat ayant bénéficié d'une allocation durant cette période ne sera pas éligible en tant que porteur principal.

Dans cet appel, une attention particulière sera portée aux sujets de recherche doctorale associant de jeunes enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses ou chercheuses, chercheurs dans les directions, alimentant ainsi une politique prioritaire d'amener plus de jeunes scientifiques vers l'Habilitation à Diriger des Recherches à moyen terme.

#### 4. Modalités de dépôt et calendrier

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété par le porteur et signé par le laboratoire.

**Les dossiers devront comporter l'avis argumenté de l'école doctorale sur la direction de thèse proposée**, avant d'être examiné et validé par la direction du laboratoire.

C'est au porteur du sujet de se rapprocher de son référent thématique au sein de l'école doctorale suffisamment tôt pour obtenir cet avis avant de le soumettre à la direction de son laboratoire.

Ensuite le laboratoire classera les demandes et transmettra ce classement ainsi que les dossiers au plus tard le **30 novembre 2026** à [aap-recherche@univ-lr.fr](mailto:aap-recherche@univ-lr.fr).

Les laboratoires devront proposer deux classements distincts :

- un pour les demandes de thèses pleines
- un pour les demandes de demi thèses.

Le nombre de sujets proposés par laboratoire devra être en adéquation avec sa capacité d'encadrement doctoral (nombre de HDR).

Le laboratoire transmettra par la même occasion le document expliquant le classement. Le classement établi par les laboratoires devra être argumenté, la commission de la recherche pourra à l'issue des auditions et sur la base d'une motivation explicite, ajuster l'ordre des candidatures.

Les demandes d'allocations doctorales donneront lieu le **11 décembre 2026** à des présentations devant une commission préparatoire composée de la Commission de la recherche élargie aux directions d'unités et aux membres du bureau de l'Ecole doctorale. A cette occasion, les dossiers seront présentés si possible par les porteurs concernés, avec la possibilité de se faire représenter. Lors des auditions, la présentation du projet est assurée si possible par le candidat sollicitant l'Autorisation à Co-diriger une Thèse.

Puis la Commission de la recherche statuera le **15 décembre 2026**.

*Pour tout complément d'information, merci de contacter [aap-recherche@univ-lr.fr](mailto:aap-recherche@univ-lr.fr)*